

« Bourse Fondation OCP »

La Fondation OCP en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique lance pour l'année universitaire 2019-2020 la « Bourse Fondation OCP ».

Cette bourse sera proposée aux meilleurs élèves marocains, scolarisés en CPGE et accédant en 1^{ère} année des Grandes Écoles d'Ingénieurs et assimilées et Grandes Écoles de Commerces françaises, dont la liste est fixée par l'arrêté ministériel N°726.14 du 10 mars 2014.

Sont éligibles à cette bourse les élèves de nationalité marocaine, ayant effectué leur scolarité dans une CPGE au Maroc ou en France et sous condition de ressources.

La Bourse Fondation OCP se compose annuellement d'un **montant mensuel de 6 000 MAD par mois sur 10 mois**, de la prise en charge **des frais d'inscription à hauteur de 30 000 MAD**, d'un **billet d'avion A/R Maroc- France** et d'un montant de **6 000 MAD** pour les frais d'installation.

Les candidatures à la « Bourse Fondation OCP » se font via le portail e-CPGE :

www.cpge.ac.ma onglet bourse.

Pour faire acte de candidature, les élèves sont invités à scanner les pièces justificatives demandées sur le portail e-CPGE, selon les modalités y figurant.

Après avoir renseigné le dossier de candidature sur le portail e-CPGE, les élèves souhaitant postuler pour la bourse Fondation OCP devront **OBLIGATOIREMENT** scanner et déposer⁽¹⁾ les documents suivants sur le **portail Bourse Fondation OCP au plus tard le 16 Août 2019** :

<http://bourses.fdocp.org/eFOCP/>

- ❖ La déclaration sur l'honneur signée et légalisée par chacun des parents ou tuteurs attestant qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour la prise en charge des études en France (modèle à télécharger à partir du portail) et le cas échéant, un document attestant le tutorat.
- ❖ Une photocopie de la carte CIN recto-verso de chaque parent ou tuteur ;
- ❖ En cas de décès d'un parent, acte de décès ;
- ❖ En cas de divorce, acte de divorce ;
- ❖ Toutes les pages du livret de famille (un seul document pdf) ;
- ❖ Les **justificatifs de revenus de chacun des parents** ou tuteur(s) suivants :
 - L'attestation de revenu global annuel de chacun des parents ou tuteur(s) de l'exercice 2018, délivrée par la Direction Régionale des Impôts (ce document est obligatoire

¹ La taille maximale des fichiers est limitée à 500 Ko sauf pour le livret de famille qui est limité à 1500 Ko

même si le parent est sans activité ou travailleur indépendant) indiquant le montant du **revenu net imposable**;

- Le bulletin de paie le plus récent de chacun des parents ou tuteur(s) ainsi que celui de décembre 2018 ;
- L'attestation de travail de chacun des parents ou tuteur(s) de moins de 3 mois ;
- L'attestation de non activité de chacun des parents ou tuteur(s) délivrée par les autorités compétentes le cas échéant ;
- L'attestation de pension de chacun des parents ou tuteur(s) la plus récente le cas échéant ;

Tout élève déclaré bénéficiaire de la Bourse Fondation OCP sera appelé à transmettre la version papier des documents susmentionnés dans le délai qui sera communiqué via le portail e-CPGE et Bourse Fondation OCP.

Tout document non conforme aux documents transmis sur le portail entraînera, automatiquement, l'annulation de la bourse.